Honoraires Gestion

Spot Immobilier
Mettez votre bien en lumière

Honoraires de gestion locative par lot	
1 lot	7% HT
2 à 5 lots	6% HT
+ 5 lots	5% HT

Gestion des parties communes en monopropriété (suivi technique, administratif et comptable)
2% HT par lot

Assurance Loyer Impayé
2,6% TTC du montant du loyer hors charges
Assurance Propriétaire Non Occupant
93 € TTC par an

Honoraires afférents à la visite du preneur, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail (bailleur et locataire)	
Barème applicable par partie(bailleur comme au locataire), soumis à modification en cas de révision du décret d'application, (le cumul avec les honoraires d'état des lieux est plafonné à un mois de loyer hors charges)	
Zone standard	8 € TTC/m²
Zone tendue	10 € TTC/m²
Zone très tendue	12 € TTC/m²

Honoraires de réalisation d'état des lieux d'entrée
3 € ttc/ m² à la charge du locataire
Honoraires de réalisation d'état des lieux de sortie
3 € ttc / m² à la charge du bailleur
offert si départ du locataire sous 8 mois

Honoraires de gestion locative Garage/Box/Parking
7% HT
Honoraires de gestion locative Local commercial ou professionnel
8% HT

Prestations optionnelles (TTC)	
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers.	30 € TTC
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire).	150,00 €
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle.	150,00 €
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle.	100,00 €
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux.	2% du montant HT des travaux
Montage d'un dossier de subvention, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds.	150,00 €
Conseil pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	30 € TTC/heure passée

Honoraires Location

Spot Immobilier
Mettez votre bien en lumière

Honoraires afférents à la visite du preneur, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail (bailleur et locataire)	
Barème applicable par partie(bailleur comme au locataire), soumis à modification en cas de révision du décret d'application, (le cumul avec les honoraires d'état des lieux est plafonné à un mois de loyer hors charges)	
Zone standard	8 € TTC/m²
Zone tendue	10 € TTC/m²
Zone très tendue	12 € TTC/m²

Honoraires de réalisation d'état des lieux d'entrée
3 € ttc (2,50 € ht) / m² à la charge du bailleur, 3 € ttc (2,50 € ht) / m² à la charge du locataire

Honoraires de réalisation d'état des lieux de sortie
3 € ttc (2,50 € ht) / m² à la charge du bailleur
offert si départ du locataire sous 8 mois

Spot Immobilier
Mettez votre bien en lumière

Honoraires Syndic

Honoraires de Syndic : fonction du nombre de lots (T. contrat de syndic signé TTC	
Contrat initial comprenant 1 Assemblée Générale, 1 visite, 1 réunion syndicale et la gestion comptable par an TTC	
Forfait petite copropriété (2 à 5 lots principaux)	750 € par an
Forfait annuel à partir de 6 lots	150 € lot principal par an
Contrat Premium comprenant 1 Assemblée Générale, 1 visite, 3 réunions syndicales et la gestion comptable par an TTC	
Forfait annuel à partir de 6 lots	200 € lot principal par an
Prestations Particulières Tarifs TTC* **	
Prestations particulières (hors frais d'envoi des documents)	45 € l'heure
Prestations relatives aux réunions et visites supplémentaires	
Préparation, convocation et tenue d'assemblée générale supplémentaire de 2H (5h/18h)	300 €
Prestations relatives au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division	
Etablissement ou modification du règlement suite à décision du syndicat	Vacation au temps passé
Publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété	Vacation au temps passé
Prestations de gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres	
Déplacement sur les lieux	Vacation au temps passé
Prise de mesures conservatoires	Vacation au temps passé
Assistance aux mesures d'expertise	Vacation au temps passé
Suivi du dossier auprès de l'assureur	Vacation au temps passé
Prestations effectuées en dehors des jours et heures ouvrables rendues nécessaires par l'urgence	Coût horaire majoré de 50 %
Prestations relatives aux travaux et études techniques	3% du montant HT des travaux
Prestations relatives aux litiges et contentieux	
Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé réception	44,00 €
Constitution d'un dossier transmis à avocat, huissier ou assureur protection juridique	250,00 €
Suivi du dossier transmis à l'avocat	Vacation au temps passé
Autres prestations	
Diligences liées à la préparation d'acquisition ou disposition des parties communes	Vacation au temps passé
Reprise de comptabilité sur exercice antérieur non approuvé et non réparti	Vacation au temps passé
Représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure(union syndicats, ...)	Vacation au temps passé
Constitution et suivi de dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat	Vacation au temps passé
Constitution et suivi de dossier de subvention accordé au syndicat	Vacation au temps passé
Immatriculation initiale du syndicat	De 5 à 50 lots : 150 € De 51 à 100 lots : 300 € + 100 lots 500
Frais et honoraires imputables aux copropriétaires	
Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception	50,00 €
Relance après mise en demeure	44,00 €
Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé	150,00 €
Frais de constitution ou de main levée d'hypothèque	150,00 €
Dépôt d'une requête en injonction de payer	150,00 €
Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice et suivi en cas de diligences exceptionnelles	Vacation au temps passé
Etablissement du pré état daté	150,00 €
Etablissement de l'état daté	200,00 €
Opposition sur mutation (article 20-1 de la loi du 10 juillet 1965)	150,00 €
Délivrance d'une copie du carnet d'entretien ou des diagnostics techniques	50,00 €
Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel mentionnées à l'article R.134-3 du Code de la construction	50,00 €
Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des pièces et annexes	50,00 €